



PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR

DE LA LIGUE REGIONALE AUVERGNE RHONE ALPES de RUGBY

Le Bureau Directeur de la Ligue Régionale Auvergne Rhône Alpes s'est réuni

Le mercredi 14 octobre 2020 à 11h00

**En présentiel à Chaponnay et
en visio-conférence**

Présents :

V. BERODIER, L. BONNET, P. CARRE, G. CASSAGNE, P. CELMA, G. CHAPELLE, P. CHAROUSSET, P. CRAIGHERO, P. NIOGRET, T. TONNELIER

Invités :

Y. CHENAL, G. CHRISTOPHE, J. GARDON, A. KOCH, M. LEVENT

Excusés :

G. BERTIN, J. CONNORD, R. GOURJUX, C. MUNOZ

1. Ouverture de la Séance par le Président (P. CELMA)

La séance est ouverte à 11h00 par le Président Patrick CELMA.

2. Approbation du Compte- Rendu du dernier Bureau Directeur du 17 septembre 2020 :

Le Procès-Verbal du Bureau Directeur du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents

3. AGO FFR bilan et résultats des élections fédérales (P. CHAROUSSET)

Philippe CHAROUSSET fait le point sur l'organisation fédérale pour les élections, sur le nombre de clubs ayant participé et rappelle les résultats.

4. Modification et validation Commission de Surveillance des Opérations Electorales (P. CARRE)

La composition de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales a été transmise à tous les membres du Bureau Directeur.

Cette Commission, mise en place par le Comité Directeur en 2018, a été opérationnelle lors des 6 Assemblées Générales précédentes de la Ligue.

Il est rappelé qu'aucun membre de cette Commission se présentant sur une des listes en présence, ne pourra participer aux Opérations Électorales. En conséquence, la composition du C.S.O.E. a été modifiée avec le retrait de Raphael GOURJUX et de Jean Pierre BABAUT. Gérard CHRISTOPHE devient Président de cette Commission.

Le cas échéant, à la demande du Bureau Directeur, les Présidents de la Commission Juridique (Me Denis Di Leonardo) et du Comité Régional d'Éthique et de Déontologie (Jean Claude Borel Garin) pourront participer à la C.S.O.E.

Gérard Christophe se présente et rappelle ses missions au sein de la C.S.O.E. fédérale.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité cette modification.

5. Point sur l'organisation de l'AGO Elective de la Ligue, convocations, documents annexes (P. CARRE)

La 7^{ème} Assemblée Générale Ordinaire Élective de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby se tiendra le samedi 7 novembre 2020 à 11 h 30, au siège de la Ligue à CHAPONNAY.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Élective par le Président de la Ligue AuRA
- Rappel des modalités de vote par le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
- Election des membres du Comité Directeur de la Ligue Régionale par vote électronique jusqu'à 12 heures
- Proclamation des résultats par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective par le Président de la Commission des Opérations Électorales

Convocation :

La convocation officielle sera envoyée à l'ensemble des Clubs, le 15 octobre sur leurs boîtes mails et sera diffusée sur le site de la Ligue ainsi que sur le B.O.

Calendrier relatif aux Assemblées Générales Électives Régionales :

- **30 juin 2019** : arrêté des effectifs pour nombre de sièges (40 sièges)
- **30 juin 2020** : arrêté des effectifs pour pondération des voix par clubs à la date de l'arrêté de décompte des voix dont disposera chaque représentant des associations membres de la Ligue Régionale lors de l'Assemblée Générale Elective ;
- **7 octobre 2020** : date limite de dépôt des candidatures (en application du Règlement Intérieur des Ligues Régionales) ;
- **15 octobre 2020** : date d'arrêté du Collège Électoral
- **23 au 30 octobre 2020** : période d'attribution, sur le site internet dédié développé par VOXALY, des pouvoirs par les Présidents dûment habilités des associations affiliées membres de la Ligue Régionale ;

- **4 novembre 2020** : formation des membres de la C.S.O.E. .
- **6 novembre 2020 à 8 H 00** : ouverture du site internet développé par VOXALY permettant aux représentants des associations affiliées membres de la Ligue Régionale, titulaires d'un pouvoir, d'exprimer leur vote ;
- **7 novembre 2020 à 12 H 00** : clôture du site internet de vote et de la réunion physique de l'Assemblée Générale Elective.

6. Arrêtés des Effectifs au 30/06/2019 et au 30/06/2020 (P. GERBIER)

L'état des effectifs a été arrêté au 30 juin 2020 pour l'ensemble des 281 Associations affiliées FFR au sein de la Ligue AuRA. Cet arrêté des effectifs sera transmis avec la convocation.

8 Clubs de la Ligue ne pourront pas voter (date butoir le 13 octobre) :

- 6 Clubs dont les Présidents ne sont pas désignés sur Ovalé
- 2 Clubs en incohérence sur Ovalé

7. Dépôts des listes le 7 octobre et rapport de la C.S.O.E. (G. CHRISTOPHE, J. CONNORD)

La Commission a terminé la vérification des documents nécessaires pour l'élection Ligue AURA 2020.

Les PV de dépôt des 2 listes effectué le 7 octobre, à Chaponnay, a été transmis aux membres du Bureau Directeur..

La C.S.O.E. certifie que chaque candidature des deux listes déposées remplit bien les obligations nécessaires pour être candidat:

- *affiliation dans une structure FFR pour la saison 2020-2021
- *affiliation FFR une fois au moins lors des trois saisons précédentes
- *déclaration sur l'honneur ainsi que pour la liste Ph. Charousset un extrait de casier judiciaire vierge.
- *pièce d'identité

La C.S.O.E. valide donc les deux listes déposées pour l'élection du 07/11/2020.

8. Mise en place d'un Face Book Live le 7 novembre (G.CASSAGNE)

L'idée est de faire un Facebook live sur le modèle de ce qui a été fait par la Ligue le 29/08 et par la Fédération le 03/10, c'est à dire filmer et diffuser en direct sur Facebook la proclamation des résultats par la Commission Electorale puis le discours du vainqueur.

La mise en œuvre reste simple, il faut par contre :

- organiser la prise de parole de la Commission Electorale,
- prévenir les candidats de la prise de parole du vainqueur après la proclamation,
- aménager la pièce de l'allocution avec les visuels de la Ligue et une diapo projetée indiquant 2^{ème} AG Electorale de la Ligue puis une diapo présentant le résultat projetée en attendant l'allocution du vainqueur.

Par ailleurs, nous publierons sur le site de la Ligue les listes déposées dès le 8 octobre si possible.

9. Présentation du compte de Résultats de la Ligue au 30/06/2020 (P. CHAROUSSET)

Arrêté des comptes au 30/06/2020

Détail des Produits d'Exploitation (en k€)

	2019/2020	2018/2019	Variation
CA secteur lucratif	425	538	- 21 %
Subventions d'exploitation	1 531	1 374	+ 11 %
Reprise sur provisions & transfert de charges	44	44	0 %
Produits issus de clubs / Formation	1 268	1 707	- 26 %
Mécénat	149	237	- 37 %
Finales Ligue	0	99	N/A
Produits d'exploitation	3 417	4 000	-14 %

Détail des Charges d'Exploitation (en k€)

	2019/2020	2018/2019	Variation
Charges directes secteur lucratif	266	287	-7 %
Autres achats & charges externes	1 598	1 983	-20 %
Impôts & taxes	102	120	-15 %
Salaires chargés	1 160	1 394	- 17 %
Dotations aux amortissements et provisions	261	248	+5 %
Autres charges	416	375	+11%
Charges d'exploitation	3 803	4 406	-14 %

Compte de Résultat

	2019/2020	2018/2019	Variation
Résultat d'exploitation	-385	- 405	+ 5%
Résultat financier	-18	- 10	- 68 %
Résultat courant	-403	- 416	+ 3%
Résultat exceptionnel	- 136	+ 56	+ 135 %
Résultat net	- 268	- 358	+ 25 %

Le Trésorier souligne les efforts de gestion et rappelle les arbitrages difficiles.

L'équilibre financier est prévu à la fin de saison 2020/2021.

Le Bureau Directeur vote à l'unanimité moins une abstention l'arrêté des comptes au 30/06/2020.

10. Epreuves Seniors, Jeunes et Féminines (G. CASSAGNE, R. GOURJUX)

Epreuves seniors, jeunes : point sur les réunions de secteurs

4 réunions de secteurs ont été organisées par la Commission des Epreuves, qui se sont déroulées, début septembre 2020, dans chacune des 4 M.O.

Il est à noter une bonne représentation des clubs, à chacune de ces réunions, et des échanges intéressants.

La partie concernant la reprise des activités a été présentée par Philippe NIOGRET ou Michel LEVENT, et ont suscité de nombreuses questions. Les Règlements Sportifs, l'organisation des Championnats, et les calendriers ont été présentés, ainsi que l'évolution des Règlements Généraux.

Le Règlement Sportif seniors a été validé par la F.F.R. avec quelques remarques mineures (numérotation des paragraphes ...).

Le Bureau Directeur est désormais habilité à prendre les décisions modificatives nécessaires, le cas échéant.

Aucune remarque n'a été faite par les Clubs sur le tableau des montées et descentes lors des réunions de secteurs.

Plusieurs situations de clubs en coopération et en rassemblements ont été enregistrées. En cas de rassemblement, limitation à 3 matchs (réserves comprises) sur le niveau de l'équipe la plus élevée.

Epreuves Féminines : (R. GOURJUX)

- * Inscriptions envoyées aux clubs, fin juillet 2020, inscriptions terminées pour les + 18 ans
- * Recherche de personnes-relais dans les départements
- * Consultation sur la forme des rencontres = plateaux ou matchs secs (réponses plutôt positives pour les plateaux)
- * Début des compétitions, envisagé mi-octobre ou fin octobre 2020
- * Visioconférence prévue avec les clubs, après la fin des engagements
- * Règlement en cours d'élaboration
- * Autorisation d'avoir 2 rassemblements dans le même niveau de compétition
- * Inscription pour les moins de 18 ans avant le 30 septembre 2020
- * Finalisation des poules et des calendriers

Matches reportés (toutes catégories confondues)

- 134 programmés
- 109 joués
- 16 reportés (COVID 19 ou interdictions par Mairies, 1 seul forfait)

11. Point sur les affiliations (P. GERBIER)

Etat date à date du 13/10/2019 au 13/10/2020 :

- 1660 affiliations supplémentaires (+ 3,7%)
- Ecart selon les départements (1 département en perte d'effectif)
- Influence du Baby Rugby
- Grandes difficultés avec les moins de 16 ans (passage du rugby éducatif au rugby compétition)

12. Point sur l'action des CTC (J. GARDON)

Plus que jamais, les 27 CTC AuRA tiennent un rôle central pour la FFR, la Ligue et nos clubs pendant et après une période de forte incertitude.

Satisfaction sur les actions autour des Ecoles de Rugby, avec des premiers chiffres encourageants en termes de licenciés.

Nous allons devoir au cours de cette période rebondir sur l'actualité et proposer des situations tournées vers l'innovation en période de mutation, comme :

- **Opportunités et conséquences de la crise sur les organisations de nos clubs : en tirer des enseignements et s'adapter,**
- **Des ateliers pratiques pour innover après la crise :**
 - Développer l'intelligence collective et la coopération.... En toutes circonstances !
 - Travailler son savoir-être pour manager efficacement ses relations,
 - Co-développement...

L'occasion de partager entre clubs et CTC les expériences d'innovation en période de mutation...

Les dossiers prioritaires de la rentrée furent : *la présentation des CTC dans les Clubs, le Club du XXIème siècle, le dossier ISPED, le dossier Rugby Santé, Rugby Bien Joué, Action Sécurité 2020, Formation, Ecol' Ovale, EDR.*

Le challenge réside bien dans le fait de dynamiser les clubs en essayant de les accompagner dans leurs projets afin de les rendre plus forts et les rendre autonomes. Rappel de l'étymologie : conseiller, mission originelle des CT, besoin des clubs.

Nous devons développer les outils pour accompagner les clubs dans leur démarche de structuration ; le contexte et l'environnement sont complexes, le milieu hyper concurrentiel.

Pistes : nécessité de repenser l'activité de nos clubs pour créer de la dynamique et CHANGER L'IMAGE DU RUGBY avec 2 axes :

1. *Diversification de l'offre : baby rugby, R5, RSC, ALSH, (Club du 21ème siècle),*
2. *Aider les clubs à se positionner dans les nouveaux territoires.*

La mission des CTC = créer de la cohérence dans un nouvel environnement, dans un nouveau contexte...

COVID = période difficile pour tous mais opportunités, car perspectives 2023.

Recrutements de 6 clubs par Ligue dans le cadre de l'étude ISPED/FFR. Un partenariat de recherche médicale a été signé avec l'ISPED, afin de permettre à la FFR de mieux connaître l'accidentologie du rugby amateur et de valider les mesures qu'elle met en place, grâce à un référent #BienJoué dans ces clubs.

La FFR cherche à mieux connaître les risques liés à la pratique du rugby et l'efficacité des mesures de prévention qu'elle met en place. Pour cela, et dans le cadre du programme #Bien Joué, elle s'est associée à un institut de santé publique reconnu, l'Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie et de Développement.

L'ISPED sera chargé « d'objectiver l'accidentologie du rugby avec une évaluation annuelle des mesures prises par la fédération ».

Jérôme GARDON remercie tous les Elus et salariés pour la mise en place du projet CTC Ligue AuRA.

13. Questions diverses :

a) Commission Régionale des Litiges : (P. CARRE)

Une réunion régionale a été organisée le vendredi 9 octobre à Chaponnay pour la mise en place et l'organisation 2020 2021.

Les membres du Bureau Directeur ont reçu, pour étude, avant la réunion de ce jour, la composition de la nouvelle Commission Régionale des Litiges, qui sera présidée par Alain JAMMES.

Les nouveaux Statuts et Règlements de la F.F.R. 2020-2021 prévoient la mise en place de Commissions Régionales des litiges dans chaque Ligue.

Ces Commissions remplacent et regroupent les anciennes Commissions des Règlements et les Commissions Régionales des mutations.

En vue de simplifier les procédures, cette Commission a dorénavant compétence pour connaître tout différend de nature administrative, lié à l'application des Règlements Généraux.

La Commission des Litiges de la Ligue prendra en charge la gestion des dossiers relatifs aux obligations des clubs, de nature administrative : forfaits généraux, respect des obligations sportives, charte de l'arbitrage, oppositions des mutations...)

Elle délègue aux 4 M.O. (Chaponnay, Clermont-Ferrand, Guilhaum-Granges, Montbonnot), la charge de traiter les litiges de nature sportive, résultant des rencontres gérées par leurs M.O. respectives (contestation des forfaits, effectifs incomplets, réclamations, qualifications).

b) Groupe de travail sur l'arbitrage (P. NIOGRET)

Philippe NIOGRET évoque 2 points :

- Modifications sur la charte de l'Arbitrage 2021/2022
- Réforme des examens sur l'Arbitrage

c) Rappel : Proposition de date pour A.G. Financière de la Ligue

P. Carré rappelle la nécessité d'organiser l'Assemblée Générale Financière en décembre 2020 quelque soit le résultat des élections régionales. La date du 5 décembre est réservée aux élections dans les C.D.

Le Bureau Directeur a validé le samedi 12 décembre 2020 (sous réserve de la date prévue pour l'Assemblée Générale Financière de la F.F.R.).

Les dates des prochains Bureaux et Comités Directeurs seront fixées par le nouveau Président élu le 7 novembre 2020.

Le Président Patrick CELMA rappelle tout ce qui s'est mis en place depuis 2017.
Il remercie tous les membres du Bureau Directeur pour leur travail et leur engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 00.

Le Secrétaire Général,

Patrick CARRE